



L'E.C.O.L.E. du Grésivaudan
337bis rue de Bretagne
38190 FROGES
Yann DUBUS, Delphine BROTTTE
06.20.66.39.14 // 06.63.71.41.82
<http://www.ecoledugresivaudan.fr/>
contact@ecoledugresivaudan.fr

le 19 octobre 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

L'E.C.O.L.E. du Grésivaudan : avancement du projet et soutien territorial

Pour rappel, l'E.C.O.L.E. du Grésivaudan est un projet de structure éducative, fruit d'une collaboration entre citoyens, acteurs de l'éducation nationale et élus ; tous déterminés à apporter leur contribution au système éducatif actuel. Il s'agit de construire une expérimentation pédagogique au sein de l'éducation nationale, centrée autour d'un établissement scolaire autonome pouvant accueillir une cent-cinquantaine d'élèves.

Grâce à l'appui de nos sénateurs et députés (Michel Savin, Geneviève Fioraso, Olivier Véran, Jean-Claude Carle), nous avons pu obtenir une **audience au cabinet du ministère de l'éducation nationale** le 14 septembre 2017.

Nous avons pu également rencontrer ce mercredi 4 octobre **M. Bruno Studer, président de la commission éducation de l'Assemblée Nationale**, qui s'est dit "complètement en phase avec notre projet".

Il nous a expliqué que, si le ministre pourrait être ouvert à cette expérimentation et que l'on était dans un moment favorable à ce genre d'initiatives, le long chemin à parcourir au sein de l'administration de l'éducation nationale, complexe, nécessite d'avoir le plus de soutiens possibles autour de nous : politiques, territoriaux, et au sein de l'éducation nationale.

Au niveau local, nous bénéficions du soutien de la communauté de communes du Grésivaudan prête à nous mettre à disposition des locaux leur appartenant à **Allevard (anciens locaux du lycée professionnel du Bréda)**, ainsi que le soutien du Département.

Cette expérimentation, située au nord de la vallée du Grésivaudan, touchera potentiellement des élèves de la communauté de communes « Cœur de Savoie ».

Ce projet, certes territorial car ancré dans le Grésivaudan, est également de dimension nationale car il propose d'expérimenter un modèle de "l'école de demain" dans l'enseignement public.

Notre volonté est de répondre aux valeurs de la République et aux objectifs du Code de l'éducation tout en proposant d'essayer une approche pédagogique différente.

Comme beaucoup d'enseignants, de familles et d'élus, nous sommes préoccupés par certaines difficultés actuelles du système scolaire. Notre détermination est de penser, comme M. Studer, qu'une expérimentation publique de ce type permettrait de faire avancer l'éducation nationale, car elle répond à un besoin et une demande de plus en plus importants de la part des familles et des enseignants.

Les caractéristiques principales de cette expérimentation pédagogique, choisies sur leurs effets positifs en milieu scolaire et reconnues par des études scientifiques et rapports publics sont :

- La mixité d'âge
- La participation démocratique aux décisions de l'école
- L'ouverture de l'école sur l'extérieur
- Un respect très strict du vivre ensemble
- L'élève est acteur de ses apprentissages.

Nous avons élaboré un partenariat avec le Laboratoire des Sciences de l'Education de Grenoble (LSE), afin de construire le cadre théorique et la méthode d'une étude scientifique afin d'évaluer cette expérimentation (travail en collaboration avec Fanny Gimbert, enseignante à l'ESPE de Grenoble et chercheur au LSE). L'évaluation comportera trois items : les performances académiques, les compétences pro-sociales (respect, coopération) et le bien-être des élèves.

S'il s'agit d'expérimenter un modèle de "l'école de demain" dans l'enseignement public en termes d'apprentissage et de compétences attendues dans le monde de demain, nous avons pu constater qu'il s'éloigne de la notion de « programmes scolaires » tels que définis dans le Code de l'éducation (article L311-3), en proposant un programme adaptatif et personnalisé, élaboré par les enseignants suivant les besoins identifiés des élèves ainsi que de leurs aspirations.

La justification de ce changement est d'aller dans le sens des rapports de recherche actuels (cf. le World Innovation Summit for Education – WISE – sur le thème « l'Ecole en 2030 ») s'accordant sur la fin des programmes standardisés et l'avènement de programmes personnalisés.

L'article L314-2 du Code de l'éducation ainsi que son décret attendant autorisent la réalisation d'une expérience pédagogique de cet ordre, et cela nécessite un arrêté ministériel.

Son ambition, grâce aux caractéristiques mentionnées ci-dessus, est de faire avancer les problématiques éducatives de réussite et même d'excellence pour tous, de décrochage et d'orientation, d'insertion et d'épanouissement de nos futurs citoyens.

Certes ambitieux, ce projet nous semble s'inscrire dans la mise en place du plan d'investissement 2018-2022, dont un des items souligne l'importance de « l'amélioration de notre système éducatif », conduite par des réformes qui « pourraient utilement s'appuyer sur des expérimentations innovantes, permettant d'identifier des méthodes efficaces pouvant être déployées à plus grande envergure sur le territoire. » (Le Grand Plan d'Investissement 2018-2022, rapport remis au premier ministre par Jean Pisani Ferry, septembre 2017, La Documentation Française, p.41)

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce projet, et nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.